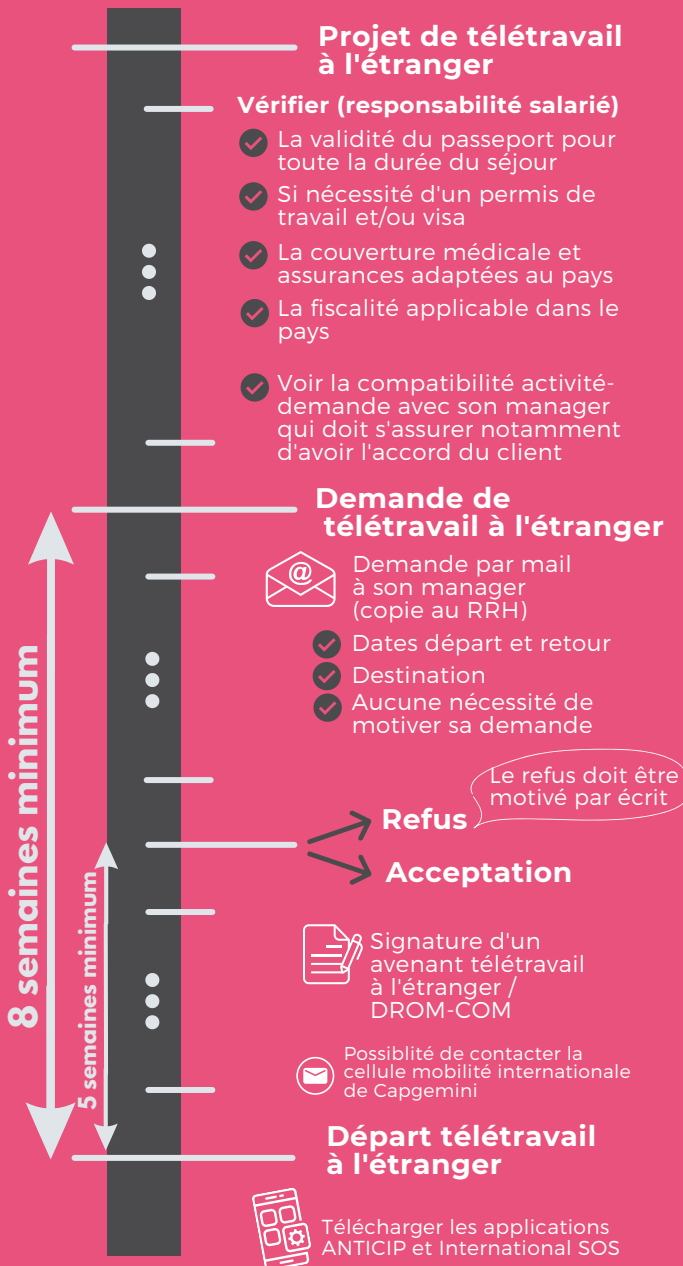


# Comment faire sa demande ?



## Projet de télétravail à l'étranger

### Vérifier (responsabilité salarié)

- ✓ La validité du passeport pour toute la durée du séjour
- ✓ Si nécessité d'un permis de travail et/ou visa
- ✓ La couverture médicale et assurances adaptées au pays
- ✓ La fiscalité applicable dans le pays
- ✓ Voir la compatibilité activité-demande avec son manager qui doit s'assurer notamment d'avoir l'accord du client

## Demande de télétravail à l'étranger

- ✉ Demande par mail à son manager (copie au RRH)
- ✓ Dates départ et retour
- ✓ Destination
- ✓ Aucune nécessité de motiver sa demande

### Refus

Le refus doit être motivé par écrit

### Acceptation

- 📄 Signature d'un avenant télétravail à l'étranger / DROM-COM

- ✉ Possibilité de contacter la cellule mobilité internationale de Capgemini

## Départ télétravail à l'étranger

- 📱 Télécharger les applications ANTICIP et International SOS

## Recours en cas de refus

Possibilité d'exercer un recours par mail ✉  
Examen du dossier par la commission de recours

## Durée maximale ?

- ✓ La durée maximale est de **45 jours calendaires\***, continus ou discontinus, sur **12 mois glissants**, pris en une ou plusieurs périodes.
- ✓ Les **jours fériés** chômés en période de télétravail sont ceux existants en **France métropolitaine**.
- ✓ La **période de télétravail** peut être associée à des **périodes de congés** avec l'accord du manager

\* Le nombre de jours peut être inférieur pour certains pays (voir liste sur intranet Groupe)

## Combien de demandes ?

- ✓ Possible de réaliser **plusieurs demandes** tant que la **durée totale du séjour** à l'étranger ne dépasse pas la **durée maximale sur 12 mois**
- ✓ Une destination = un avenant

## Comment compter les jours ?



➤➤➤ **10 jours calendaires** comptabilisés en télétravail

*Les congés/RTT avant ou après une période de télétravail ne sont pas comptabilisés en jours télétravaillés à l'étranger*



➤➤➤ **17 jours calendaires** comptabilisés en télétravail

*Les congés/RTT entre 2 périodes de télétravail sont comptabilisés dans les jours télétravaillés à l'étranger*

- ☐ jour travaillé
- ☐ jour WE
- ☐ jour férié chômé

➤➤➤ Référence France métropolitaine



**Cfdt:**

UES CAPGEMINI

MEMOKITS

**TÉLÉTRAVAIL  
À L'ÉTRANGER  
ET DANS  
LES DROM-COM**

Cfdt:



## Télétravail à l'étranger et dans les DROM-COM

### En quoi consiste le télétravail à l'étranger ?

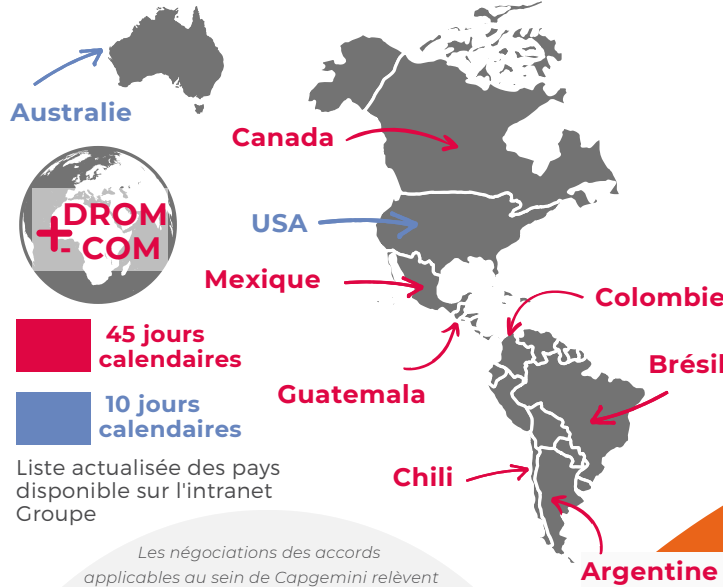
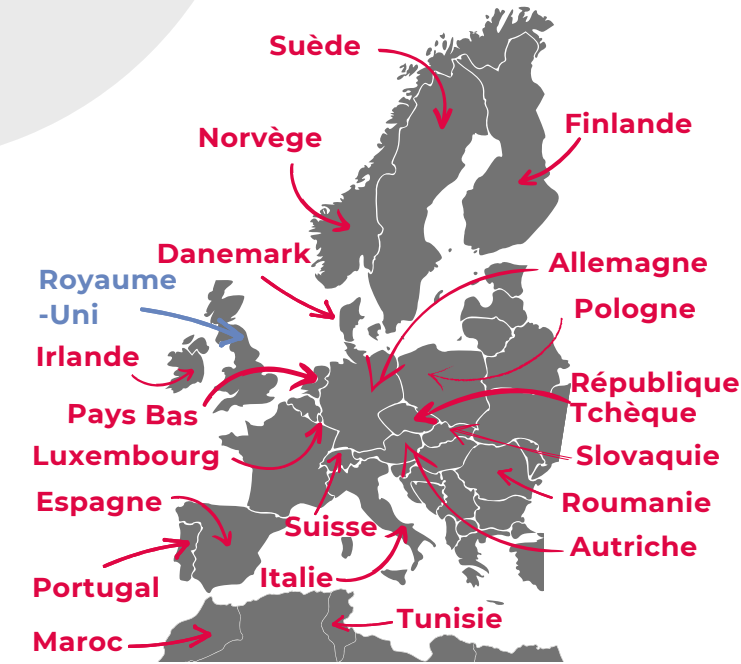
Cet accord **télétravail à l'étranger** donne l'opportunité, sous certaines conditions, aux salariés de télétravailler depuis les **DROM-COM et l'étranger** pour une **durée déterminée**.  
Le télétravail à l'étranger est basé sur des principes de **flexibilité, liberté et confiance réciproque** entre le salarié et son responsable.

### Quels sont les critères d'éligibilité ?

- ✓ Avoir une **ancienneté minimale d'un an**
- ✓ Etre titulaire d'un **contrat de travail de droit français** à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD), à temps plein ou à temps partiel
- ou
- ✓ Être en **contrat d'apprentissage** ou de **professionnalisation\***
- ✓ Disposer d'un **avenant télétravail en France**

- \* accord préalable de l'établissement de formation
- + compatibilité du télétravail avec le rythme de l'alternance
- + accord du responsable hiérarchique après avis du tuteur

### Dans quels pays ?



- 45 jours calendaires
- 10 jours calendaires

Liste actualisée des pays disponible sur l'intranet Groupe

Les négociations des accords applicables au sein de Capgemini relèvent de la responsabilité des organisations syndicales représentatives (OSR). **Première OSR** chez Capgemini, la **CFDT** ne se contente pas seulement de négocier, elle rend fidèlement compte de ses actes et s'efforce de **donner aux salariés les clés** pour mieux faire valoir **leurs droits** dans l'entreprise. C'est l'objet de tous ses fascicules **Mémokits**.

### Horaires de travail ?



- ✓ Application des **modalités horaires de travail du contrat de travail** mais selon l'heure légale en vigueur sur le lieu de télétravail
- ✓ **Respect** de la **pause méridienne** et des **repos quotidiens et hebdomadaires**
- ✓ **Pas de modification de l'amplitude de travail effectif** applicable en France métropolitaine

### Plage de disponibilité



Tenir compte du **décalage horaire** pour convenir, avec son responsable, d'une **plage de disponibilité commune suffisante**  
⚠ Respect du **droit à la déconnexion**

### Frais

**Tous les frais liés au séjour sont à la charge du salarié**

Voyage, logement, assurance contre le vol, assurance dommages causés à un tiers, permis de travail/visa, connexion internet,...

⚠ **Bien vérifier les clauses** de couverture de frais de Santé, Prévoyance et rapatriement

### Indemnités

Comme en France



**Bénéfice des tickets resto** ou d'une indemnité repas (via une note de frais) pour les jours télétravaillés.



**Indemnité télétravail** pour les jours télétravaillés.



Retrouvez-nous  
sur les réseaux sociaux  
CFDT CAPGEMINI



Google Play  
App Store